Compte rendu de la réunion consommateurs AMAP Les Gumes – St Sébastien sur Loire du 15 mars 2011

portant sur les difficultés économiques et de production du producteur

Présents:

- Hervé Le Roux, membre de l'inter AMAP 44
- Jean-Eric Durand, maraîcher bio depuis plus de 20 ans
- AMAP du Grand Blottereau : Maïté Hugon, Laurent et Edmond
- AMAP Les'gumes : Juliette Lallemand, Elisabeth Chaussepied, Claude Archidoit, Amélie Clavère, Gwénaëlle Brument, Didier & Sophie Moreau

Ordre du jour :

- Bilan visite de l'exploitation de Didier par Jean-Eric, maraîcher
- Présentation et point avec Amap légumes Grand Blottereau
- Analyse de la situation de Didier par regard extérieur
- Prochaines actions et étapes à prévoir

Objectifs de la réunion :

- Acter l'état de la situation actuelle de Didier et retour du diagnostic de l'exploitation.
- Si l'exploitation est viable, étudier les différentes solutions à proposer à Didier pour sortir de la crise. Sinon voir comment les Amapiens peuvent limiter les dégâts pour les deux parties.

Bilan visite de l'exploitation

Jean-Eric a rendu visite à Didier Vincent sur son exploitation. Après plus de 3 heures d'échanges, voici les constats :

Les terres de Didier sont très argileuses (hydromorphes), utilisables pour le maraichage sous 2 conditions :

- 1. Mise en place d'un bon drainage (qui a été effectué dès le début de l'exploitation)
- 2. **Utilisation d'abris pour permettre une production moins tardive** (pour le contenu des paniers d'avril, mai et juin). Seulement 1000m² de tunnel ont été installés dès le début sur les 2000m² voulus par Didier, la banque refusant le financement de la totalité. L'argent pour les 1000m² restant n'a été débloqué qu'au printemps 2010. Actuellement, Didier a donc 2000 m2 de tunnels ce qui est insuffisant au vu du nombre de paniers à livrer. Jean-

Eric estime à 5000 m2 les besoins pour assurer les livraisons du printemps.

Didier est une personne volontaire et travailleuse. Il connaît très bien le métier de maraîcher conventionnel. C'est un bon technicien qui maitrise bien son matériel. Par contre, il manque de compétences sur la mise en place de systèmes diversifiés et sur les pratiques du maraîchage bio. Ex : La plantation des semis en bio diffère du conventionnel ce que Didier ne maitrise pas encore suffisamment.

Pour un producteur, le passage en Amap est contraignant. Didier a connu cette pression propre aux maraîchers en Amap... difficile à assumer. En conventionnel, les maraîchers cultivent 6 ou 7 sortes de légumes. L'engagement en Amap oblige le producteur à passer en bio et à diversifier sa production jusqu'à fournir 20 ou 30 variétés de légumes. Dans le cas de Didier, c'est ce double défi qui n'a pas été relevé : cultiver en bio et varier la production comme attendu. Dans le 44, certains maraîchers produisent, à la belle saison, 5 variétés de tomates. Ce qui nécessite plus que des rudiments en agriculture bio ...

A noter également un **problème d'organisation et de planification des cultures**. En bio diversifié la gestion/planification des cultures doit être très précise et demande une vraie réflexion. Jean-Eric a constaté que quelques tunnels sont encore vides ce qui ne devrait pas être le cas à cette époque de l'année. Didier risque donc de manquer de légumes pour les paniers d'avril, mai (voire juin) 2011.

Jean-Eric a également noté une **absence de gestion financière compétente**. Didier ne s'investit sans doute pas suffisamment dans la mission de chef d'entreprise (sans doute par manque de compétence). Il a acheté du matériel neuf pour remplacer du matériel cassé pour un usage qui est valable en conventionnel, pas forcément en bio.

Il délègue trop la partie analyse financière à son comptable. Il est vrai qu'initialement, sa femme devait l'aider sur ces points mais ne peut plus le faire actuellement compte tenu de ses problèmes de santé.

Autres points de vigilance :

- 1. Didier ne se fait-il pas manipuler par ses banquiers. Le projet d'étendre le nombre de paniers à 160 était-il vraiment réaliste ?
- 2. Didier ne doit plus acheter de légumes pour remplir nos paniers (financement qui a été réalisé à partir de ses revenus). Cette pratique achat/revente, qui part d'une bonne intention, plombe considérablement son chiffre d'affaire et ne fait en définitive qu'accentuer ses problèmes financiers. C'est également contraire aux principes des Amaps.
- 3. La demande de prêt à la banque (20 000 € dont 15 000 € d'étalement de sa dette et 5 000 € de prêt pour acheter du matériel) est actuellement en cours d'instruction par la banque. Il ne doit pas signer ce prêt qui l'endetterait encore davantage et risquerait de lui faire perdre sa maison déjà hypothéquée.
- 4. Le départ de son salarié ne permet plus à Didier d'assurer la livraison d'autant de paniers, soit 65 pour notre Amap, 47 pour Le Grand Blottereau (équivalent à 94 de nos paniers à St Sébastien). Mais attention, il ne faut pas diminuer le nombre de paniers en avril (renouvellement de l'AMAP du Grand Blottereau) sinon il n'aura plus assez de rentrées d'argent pour réussir à éponger sa dette.

Présentation et point avec Amap légumes Grand Blottereau :

L'AMAP du Grand Blottereau n'a pas du tout vu venir les problèmes de Didier. Ils n'ont pas été mis au courant de l'achat de légumes pendant la deuxième année, et avant cet hiver, avaient plutôt l'impression que la qualité des paniers s'améliorait régulièrement.

Ils sont actuellement montés à 47 paniers, sur demande de Didier, mais ils ne désirent pas grossir. Leurs contrats ne durent que 6 mois. Ils doivent renouveler leur engagement pour le mois d'avril. Maïté assure qu'au moins 30 Amapiens vont se réinscrire mais certainement pas les 47.

Analyse de la situation de Didier par regard extérieur :

La situation est sérieuse.

La hausse du prix du panier n'est pas envisageable car trop d'Amapiens sont actuellement mécontents du contenu des paniers.

Les solutions envisagées doivent avoir pour objectif de ne pas enfoncer Didier dans une crise financière qui risquerait de lui faire perdre sa maison (déjà hypothéquée). A noter que Didier ne refuse pas l'hypothèse de vendre ses terres pour devenir salarié.

La situation nécessite une **prise de décision** <u>rapide</u> de la part de Didier et Catherine. A noter que plus la décision tarde à se faire, plus on augmente le risque de faillite lourde.

- Soit Didier prend la décision de continuer. Dans ce cas, il va falloir absolument :
- qu'il se mobilise pour trouver, par lui-même et rapidement, **un agriculteur parrain** de proximité, prêt à s'investir et compétent dans le domaine du bio diversifié.
- Voire, qu'il envisage de suivre une formation en maraîchage bio et en comptabilité éventuellement.
- Qu'il **redimensionne sa production** et la gamme de produits.
- Qu'il contacte rapidement Jean-Roland Barret pour faire des demandes d'aides financières auprès de la cellule de la chambre d'agriculture, spécialisée dans la recherche de solutions financières pour les agriculteurs en situation difficile.
- **Pas question,** *à priori*, de souscrire l'emprunt prévu de 20 000 €, c'est aller au cassepipe.
- **Pas question non plus d'acheter des denrées extérieures** ni de prendre les contrats supplémentaires qui se présentent.
- Les **AMAPIENS** devraient dans ce cas choisir de jouer le jeu (sens de l'engagement politique lié aux principes des Amaps) et renouveler leur engagement en septembre pour Saint Seb et en avril pour le Grand Blottereau tout en acceptant des paniers peu garnis en hiver et au printemps. Par la suite, il faudra réfléchir à diminuer le nombre de paniers et à espacer les distributions en hiver.

D'ores et déjà, il faut s'attendre à avoir des paniers peu garnis encore pendant

- **2 à 3 mois**. Il faut d'ailleurs songer à voir avec Didier s'il ne faut pas réduire le nombre de distributions en coordination avec les autres Amaps (pain, farine, œufs, produits laitiers...).
- Soit Didier prend la décision d'arrêter. Afin de lui permettre de sortir de cette crise sans y laisser ses biens, il doit continuer jusqu'à la fin des contrats (septembre et octobre) mais sans rien acheter

Le but est d'éponger un maximum de la dette pour qu'ensuite Didier puisse continuer à payer les traites avec un salaire d'employé et la pension de Catherine et ainsi garder sa maison et sa dignité. C'est, selon Jean-Eric, la meilleure aide que les Amapiens pourraient alors lui apporter.

Réponses aux questions restantes des Amapiens :

- Q1 : <u>Les Amapiens peuvent-ils « contrôler » la trésorerie du producteur ? Est-il possible d'avoir</u> tous les ans quelques chiffres, un regard sur la comptabilité ?
- ☑ Oui, dans la mesure où l'on a établi une relation de confiance. C'est aussi le rôle d'un chef d'entreprise de faire un retour et de rassurer ces « actionnaires ». Car l'Amapien est à la fois client et actionnaire de l'exploitation.
- Q2 : Faut-il créer une association de droit pour L'AMAP de Saint Seb?
- ☑ **Hervé Le Roux nous incite à le faire**. Cela permettra d'être plus facilement reconnu par les collectivités locales, notamment pour la mise à disposition de salles pour les réunions.
- ☑ Amélie Clavère et son mari ont de bonnes connaissances dans la mise en place d'association loi 1901 et sont prêts à nous apporter leurs compétences.
- Q3: <u>L'exploitant peut-il stocker des légumes et planifier sa distribution sur plusieurs semaines?</u>
- Oui, l'exploitant doit savoir gérer ses stocks de légumes. Mais habituellement, le stockage des légumes se fait facilement. Seule la conservation des courges peut poser problèmes. Usuellement, Jean-Eric préfère déléguer le stockage des courges aux amapiens euxmêmes puisqu'un potiron peut se conserver plusieurs mois dans une cuisine!
- Q4 : Quel aide demander aux amapiens ?
- ☑ Didier peut effectivement nous demander une **aide ponctuelle**, pour pallier à certains événements exceptionnels. Il serait dangereux que sa récolte dépende de cette aide.
- Q5 : <u>L'entreprise est-elle sauvable ?</u>
- ☑ Les pertes dues au gel, à l'eau, aux rongeurs, le fait que la banque oblige à augmenter le nombre de paniers, le fait qu'il ait manqué des contrats en septembre, s'ils n'ont pas arrangé les choses, n'expliquent pas complètement la situation actuelle. Nous l'avons dit précédemment, **pour continuer**, **Didier doit acquérir plus de compétences en culture bio** et **en gestion d'entreprise**. Si un système de parrainage et d'aides financières est mis en place rapidement et que les Amapiens continuent à soutenir Didier, l'exploitation peut être sauvée. Par contre, si rien n'est entrepris d'ici au printemps, l'exploitation ne sera plus

sauvable.

Prochaines actions et étapes à prévoir :

- Claude Archidoit a rendu visite à Didier jeudi pour lui rendre compte de notre réunion du 15 mars et évoqué déjà avec lui les solutions proposées. Il semble que Didier à d'ores et déjà pensé à des solutions, notamment celle de redevenir salarié ou de vendre son exploitation en restant employé sur ses anciennes terres. Claude a insisté sur l'urgence des actions proposées cidessus. Il a eu l'air d'y adhérer et attend que nous lui communiquions les coordonnées et le nom de la personne à contacter à la chambre d'agriculture.
- A la matinée « ramassage de patates » du samedi 18 mars, Didier a dit qu'il avait pensé à une troisième solution: s'associer avec Pierre Yves, agriculteur bio de sa région qu'il connaît et qui travaille en AMAP depuis plus de 20.
- Une aide pour l'éclaircissage des carottes est nécessaire début avril. Sans ce travail, les semis seront perdus, il n'y aura pas de carottes.
- Réunion plénière AMAP + AMAP44 + Didier, le mardi 29 mars au centre social bourg, 7 rue Jean Macé, pour informer les Amapiens de la situation, échanger avec H. Le Roux et Didier de visu et directement pour l'ensemble des « mangeurs » qui le souhaitent.
- **Prévenir les paysans des autres Amaps** de la situation et de la possible diminution du nombre de jours de distribution.